

Calendrier

Les inscriptions aux concours de la session 2017 auront lieu **du jeudi 8 septembre 2016**, à partir de 12 heures, **au jeudi 13 octobre 2016**, 17 heures, heure de Paris.

Les épreuves écrites auront eu lieu en mars et avril 2017. Un calendrier détaillé sera publié au mois d'août 2016.

- Agrégation externe : du lundi 6 mars au vendredi 24 mars 2017
- Agrégation interne et Caer : du mardi 24 au vendredi 27 janvier 2017

Chinois

Les calendriers prévisionnels ainsi que les lieux des épreuves d'admission pourront être consultés sur le site Publinet à partir du mois de novembre 2016.

<http://publinetce2.education.fr/>

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98448/calendrier-des-concours-de-recrutement-d-enseignants-du-second-degre.html>

Conditions d'inscription

Les conditions générales

Pour vous inscrire à l'agrégation externe, vous devez au plus tard le jour de la première épreuve d'admissibilité :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne, d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la principauté d'Andorre, de la Confédération Suisse ou de la principauté de Monaco,
- jouir de vos droits civiques et ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions d'enseignant,
- être en position régulière au regard des obligations du service national,
- justifier des conditions d'aptitude physique requises.

Quel est la limite d'âge pour s'inscrire ?

Vous ne pouvez pas vous inscrire et concourir si, à l'issue de votre stage d'un an, vous dépassez l'âge légal de départ à la retraite.

Vous êtes en situation de handicap ?

L'aménagement des épreuves permet, en fonction de la nature du handicap, d'adapter la durée des épreuves ou d'apporter une aide humaine et technique nécessaire au candidat atteint d'un handicap permanent dont les moyens physiques sont diminués. Il doit lui permettre de concourir dans les mêmes conditions que les autres candidats. Il n'est pas accordé

automatiquement.

Vous devez faire votre demande au moment de l'inscription en contactant le rectorat de votre académie qui vous remettra un dossier à remplir.

Pour pouvoir solliciter un aménagement, vous devez être travailleur handicapé reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ou être bénéficiaire de l'obligation d'emploi cités au 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L.5212-13 du code du travail.

En cas de réussite au concours et avant votre nomination, vous serez convoqué pour une visite médicale auprès d'un médecin agréé compétent en matière de handicap. Il se prononcera sur votre aptitude physique et sur la compatibilité de votre handicap avec les fonctions d'enseignant.

Les conditions spécifiques

Pour vous inscrire au concours externe, vous devez, à la date de publication des résultats d'admissibilité, être titulaire :

- d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent,
- ou d'un titre ou diplôme sanctionnant un cycle d'études post-secondaires d'au moins cinq années acquis en France ou dans un autre État (dans ce cas, le titre ou diplôme doit être attesté par l'État dans lequel il a été délivré et traduit par un traducteur assermenté).

Quels sont les titres ou diplômes reconnus comme étant des équivalents au master ?

Le ministre chargé de l'Éducation nationale reconnaît comme étant équivalents au master :

- les titres ou diplômes classés au niveau I du [répertoire national des certifications professionnelles](#) (RNCP)
- les diplômes conférant le grade de master, conformément aux dispositions de [l'article D 612-34 du code de l'éducation](#) (DESS, DEA, diplôme d'ingénieur...)

Quelles sont les conditions pour être dispensé de diplôme ?

Vous êtes dispensé de justifier d'un diplôme si :

- vous êtes ou avez été fonctionnaire titulaire dans un corps de personnels enseignants ou d'éducation dans la catégorie A
- vous êtes ou avez été maître contractuel des établissements d'enseignement privés sous contrat admis définitivement à une échelle de rémunération des professeurs certifiés, des professeurs d'éducation physique et sportive, des professeurs de lycée professionnel et des professeurs des écoles
- vous êtes mère ou père d'au moins trois enfants
- vous êtes sportif de haut niveau

http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33987/enseigner-dans-les-classes-preparatorioires-agregation.html#Conditions_d_inscription_a_l_agregation

Descriptif des épreuves écrites d'admissibilité et des épreuves orales d'admission de l'agrégation externe section langues vivantes étrangères : chinois.

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire.

Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévus pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

Pour les épreuves d'admissibilité et d'admission, les textes chinois présentés aux candidats peuvent être en caractères chinois simplifiés ou non simplifiés et la connaissance du système de transcription dit Pinyin est exigée.

Les programmes font l'objet d'une publication sur le site internet du ministère chargé de l'Éducation nationale.

Épreuves écrites d'admissibilité

Les dictionnaires unilingues de langue chinoise (Cidian et Zidian) sont autorisés pour les quatre épreuves d'admissibilité.

Dissertation en français

- Durée de l'épreuve : 6 heures
- Coefficient 1

La dissertation porte sur le programme de littérature ou de civilisation.

Commentaire de texte en chinois

- Durée de l'épreuve : 6 heures
- Coefficient 1

Le commentaire porte sur le programme de civilisation ou de littérature.

Lorsque la dissertation porte sur un sujet de littérature chinoise, le commentaire porte sur un texte relatif à la civilisation chinoise. Lorsque la dissertation porte sur un sujet de civilisation chinoise, le commentaire porte sur un texte relatif à la littérature chinoise.

Épreuve de linguistique en français

- Durée de l'épreuve : 3 heures
- Coefficient 1

Cette épreuve, qui doit être rédigée en français, prend appui sur un texte en langue chinoise. Les questions sont posées en français.

L'épreuve est destinée à apprécier les connaissances des candidats dans les trois domaines ci-après et sur les points suivants :

- syntaxe : le candidat doit répondre à une question générale et à des questions sur des faits de langue.
- écriture et lexicologie : cette partie de l'épreuve porte notamment sur l'évolution de l'écriture, l'analyse graphique, la classification des caractères, l'analyse sémantique.
- phonologie : des connaissances de base sont demandées au candidat.

Elle s'appuie sur une courte bibliographie et peut porter sur un programme.

Traduction

- Durée de l'épreuve : 7 heures
- Coefficient 2

Cette épreuve comporte un thème et une version.

Les textes à traduire sont distribués simultanément aux candidats, au début de l'épreuve. Ceux-ci consacrent à chacune des deux traductions le temps qui leur convient, dans les limites de l'horaire imparti à l'ensemble de l'épreuve. Les candidats rendent deux copies séparées et chaque traduction entre pour moitié dans la notation.

Épreuves orales d'admission

Lors des épreuves d'admission, outre les interrogations relatives aux sujets et à la discipline, le jury pose les questions qu'il juge utiles lui permettant d'apprécier la capacité du candidat, en qualité de futur agent du service public d'éducation, à prendre en compte dans le cadre de son enseignement la construction des apprentissages des élèves et leurs besoins, à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître de façon réfléchie le contexte, les différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Le jury peut, à cet effet, prendre appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation fixé par l'arrêté du 1er juillet 2013.

Les dictionnaires unilingues de langue chinoise (Cidian et Zidian) sont autorisés pour les trois épreuves d'admission.

Épreuve de synthèse et commentaire de texte en chinois

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée de l'épreuve : 45 minutes maximum (exposé et commentaire : 30 minutes maximum ; entretien : 15 minutes maximum)
- Coefficient 3

Exposé oral à partir d'un ensemble de textes hors programme, suivi du commentaire d'un des textes et d'un entretien en chinois avec le jury.

Pendant le temps imparti pour la préparation, le candidat dispose d'un certain nombre d'ouvrages de natures diverses (notamment dictionnaires et encyclopédies) dont la liste est rendue publique à l'avance.

Pendant son exposé en chinois, le candidat propose une lecture et une interprétation des documents qui lui ont été remis, mettant en évidence ce qui les relie et les éclaire mutuellement.

Leçon en français suivie d'un entretien en français avec le jury

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée de l'épreuve : 45 minutes maximum (leçon : 30 minutes maximum ; entretien : 15 minutes maximum)
- Coefficient 3

La leçon en français porte sur une question se rapportant au programme.

L'épreuve porte sur l'une des quatre options suivantes, choisie par le candidat au moment de l'inscription :

- option A : civilisation,
- option B : linguistique,
- option C : littérature moderne,
- option D : littérature classique.

Traduction commentée d'un texte en langue ancienne (Wenyan) suivie d'un entretien en français avec le jury

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée de l'épreuve : 45 minutes (traduction commentée : 30 minutes maximum ; entretien : 15 minutes maximum)
- Coefficient 3

Le texte en langue ancienne est inscrit au programme.

Mise à jour : 5.07.2016

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98704/les-epreuves-de-l-agregation-externe-section-langues-vivantes-etrangees-chinois.html>